

Compte-Rendu de la Séance

du Conseil Municipal du 14 Septembre 2022

Le mercredi 14 Septembre deux mille Vingt-deux, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon sur Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 08 Septembre 2022 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme BLIN Alexandra, Mme LE BOULER Valérie, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. MORVAN Arnaud, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme BOZEC Nolwenn, M. NICOLLE Henri, M. BOUVET Gaëtan, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme BLANCHARD Agnès, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian, M. MENEUST Philippe, Mme LAMART Dominique, Mme COËNT Annie, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE à partir de 20 heures.

Absents Excusés :

M. DELINOTTE jusqu'à 20 heures, M. BODIN Gilles procuration à Mme Valériane PRONIER, M. BOURTOURAUULT Michel procuration à M. Sébastien GUERET, M. DE BEL AIR Gilles procuration à M. Rodolphe BELLANGER, Mme FLORET Karine procuration à Mme Annie COENT, Mme GESLIN Annie, Mme PELTIER Catherine, M. DELINOTTE Thibault, Mme CLOAREC Béatrice procuration à Mme Agnès BLANCHARD, Mme FONTENAY Julie.

M. Christian GUETTE a été désigné secrétaire de séance.

117 09 2022 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2022

- **Compte-rendu approuvé à l'Unanimité**

118 09 2022 - FINANCES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA VIABILISATION DE LA TRANCHE 3 ZAC DE L'ISE

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme et aux travaux, expose au Conseil Municipal que les consultations portant sur les marchés de travaux du secteur opérationnel n°3 de la ZAC de l'Ise ont été initiées sur la base du nouveau plan de composition urbaine présenté notamment à la commission urbanisme du 27 janvier dernier.

C'est à partir de ce projet qu'une consultation sous forme d'une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, a été lancée le 24 mai 2023 pour une remise des offres fixée au 17 juin dernier à 16h00.

9 plis électroniques ont été réceptionnés dans les délais, représentant 10 offres.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse technique et financière des propositions pour chacun des lots en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

La consultation comprend 3 lots :

- Lot n° 1 : Voirie – Réseaux EP/EU
- Lot n° 2 : Réseaux divers
- Lot n° 3 : Espaces verts

Les membres du comité technique élargi CAO se sont réunis les 5 et 13 juillet 2022 pour prendre connaissance de l'analyse des offres établie et émettre un avis sur le choix des attributaires.

CONSIDERANT la présentation du nouveau plan de composition urbaine du secteur opérationnel n°3 en commission urbanisme du 27 janvier 2022,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée sous forme d'une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT les propositions des membres du comité technique élargi réunis les 5 et 13 juillet 2022,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident :

- **D'attribuer** les marchés aux prestataires suivants :

Lot n° 1 : Voirie – Réseaux EP/EU

Entreprise COLAS groupée avec l'entreprise SURCIN pour un montant décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 1 759 036.71 € HT / 2 110 844.04 € TTC
- Tranche optionnelle : Accord cadre à bons de commande avec un maximum sur la période de 300 000.00 € HT et sur la base du BPU proposé par la société. Pour information, le montant du détail quantitatif estimatif s'élève à 191 845.37 € HT

Lot n° 2 : Réseaux divers

Entreprise SANTERNE (35150) pour un montant de 598 778.04 € HT / 718 533.65 € TTC

Lot n° 3 : Espaces verts

Entreprise JOURDANIERE NATURE, pour un montant décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 429 900.00 € HT / 515 880.00 € TTC
- Tranche optionnelle : Accord cadre à bons de commande avec un maximum sur la période de 50 000.00 € HT et sur la base du BPU proposé par la société. Pour information, le montant du détail quantitatif estimatif s'élève à 18 780.00 € HT

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout document nécessaire à leur réalisation
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute décision concernant d'éventuels futurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

M. Mohammed CHAHID, Conseiller Municipal, demande un complément d'information sur les modalités précises d'attribution de ces marchés (combien d'entreprises ayant déposé une offre, quels critères pris en compte pour attribuer ces marchés).

M. MORVAN précise que comme indiqué précédemment, ce sont 9 entreprises différentes qui ont déposé des plis correspondant au total à 10 offres (2 entreprises s'étant associées pour déposer une offre groupée).

Pour ce qui concerne les critères de jugement des offres qui ont conduit la CAO à proposer le choix soumis à l'approbation du conseil de ce jour, il précise que ce sont ceux fixés dans le règlement de consultation et dont la CAO devait donc impérativement tenir compte (valeur technique 40%/Prix 60%).

- **Délibération approuvée à l'Unanimité**

119 09 2022 - URBANISME – FONCIER – CESSION DE DELAISSES DE VOIRIE A PIERRE PROMOTION – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'EMPRISES FONCIERES COMMUNALES

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme et aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que la société PIERRE PROMOTION a obtenu un Permis de Construire pour un projet sis 43-45 rue de Rennes.

Dans ce cadre et afin de permettre au projet de se développer dans l'alignement du Carré du Mail le long de la rue de Rennes selon le principe de composition urbaine figurant aux Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi, la cession d'emprises foncières communales est nécessaire.

Un accord de principe sur un montant de 80€ / m² est intervenu entre la commune et Pierre Promotion. Cette cession interviendra lorsque le réaménagement du carrefour entre la rue de Rennes et la rue des Voyageurs sera réalisé et l'accès actuel à la rue des Voyageurs désaffecté.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de cession à 80€ / m² de ce foncier,
- D'autoriser M le Maire ou M l'Adjoint à l'Urbanisme à solliciter l'avis des Domaines et à signer la promesse de vente correspondante sous condition suspensive de déclassement de ce foncier du Domaine Public communal

M. Anthony CHENAIS, Conseiller Municipal demande si le projet tel qu'il existe aujourd'hui a fait ou non l'objet d'échanges entre la commune et le promoteur immobilier ?

M. MORVAN confirme que le projet initial ne concernait pas toute l'assiette foncière objet du projet tel que défini aujourd'hui. Dans le, cadre d'une modification de l'OAP demandée par la municipalité précédente qu'été inclus le domaine communal.

Pour ce qui concerne nos échanges avec ce promoteur, ils ont principalement porté sur la réduction des hauteurs et donc sur celle du nombre de logements initialement prévu sur cette opération (r+3+attique).

- **Délibération approuvée à l'Unanimité**

120 09 2022 - URBANISME – PAF - CONVENTION DE PORTAGE FONCIER – 12 RUE DE RENNES

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que Rennes Métropole a procédé à l'acquisition de la parcelle visée en objet, propriété cadastrée sous la référence 073AL89, d'une superficie totale de 568 m².

Ce bien est classé en zone UE2a au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cette acquisition de 310 000€ (hors frais) a été réalisée dans le cadre du Programme d'Action Foncière de Rennes Métropole pour le compte de la commune.

Cette acquisition a pour objet la constitution d'une réserve foncière pour l'opération multisites Cœur de ville Orson.

Rennes Métropole, au travers de la convention de mise en réserve d'une durée de 5 ans, en a confié la gestion à la commune afin d'y installer temporairement une structure de Maison d'Assistant.e Maternel.le (MAM).

Au terme de cette durée de mise en réserve (5ans), la commune s'engage à racheter ou faire racheter par un organisme qu'elle aura désigné, cette propriété au prix d'acquisition (prix d'achat et frais).

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention de mise en réserve telle que présentée et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint à l'urbanisme et aux travaux à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

- **Délibération approuvée à l'Unanimité**

121 09 2022 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 09/2022 – MODULAIRE RUE DE VERN (ancien ALSH) - Démolition

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux Finances expose au conseil municipal que les travaux de démolition du modulaire rue de Vern (ancien ALSH) ont impliqué l'aménagement de places de parking. Ces travaux complémentaires n'ont cependant pas été prévus au budget. Par ailleurs, le marché de démolition va faire l'objet de révisions nécessitant aussi d'abonder les crédits budgétés.

Ainsi il est proposé une augmentation de l'opération 100 « Modulaire rue de Vern », financée par la diminution des crédits de l'opération 206 « Propriété 5-7 av Remondel réhabilitation MAM » dont la réalisation n'impliquera pas l'utilisation de la totalité des sommes inscrites au budget.

Il en découle les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT		Chapitre Budgétaire ou Chapitre Opération	Libellé	Chapitre	Fonction	Article
D	R					
7 000 €		OPE 100	Modulaire rue de Vern	100	522	21318
-7 000 €		OPE 206	Propriété 5-7 av Remondel réhabilitation MAM	206	63	2313

- **Délibération approuvée à l'Unanimité**

122 09 2022 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 10/2022 – MODIFICATION DE LOCALISATION DE LA MAM

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux Finances expose au conseil municipal que la MAM initialement prévue au 5-7 avenue Remondel est aujourd'hui envisagée rue de Rennes. Cette modification implique la création d'une nouvelle opération dédiée à la MAM.

Il est donc demandé au conseil d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT		Chapitre Budgétaire ou Chapitre Opération	Libellé	Chapitre	Fonction	Article
D	R					
-25 000 €		OPE 206	Propriété 5-7 av Remondel réhabilitation MAM	206	63	2313
25 000 €		OPE 209	MAM Rue de Rennes	209	63	2142

- **Délibération approuvée à l'Unanimité**

20h – Arrivée de M. Thibault DELINOTTE

123 – VIE ASSOCIATIVE - ASSOCIATION DU PATRONAGE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme Valérie LE BOULER, adjointe déléguée à la Culture expose au conseil que le 22 mai dernier a été organisé un après -midi culturel sur le thème de l'Art de Rue. Deux spectacles ont été proposés aux habitants avec un total d'environ 300 spectateurs.

Dans le cadre de l'organisation de cette animation municipale, les associations castelnodaises ont été sollicitées pour la mise en place et la tenue de stands pour un goûter. Le Patronage a répondu favorablement à cette demande de partenariat.

A l'issue de l'animation, l'association a fait part de la faiblesse de ses ventes qui a généré un déficit et en sollicite la compensation.

Après examen de la demande, consciente de l'engagement du Patronage dans la vie associative castelnodaise, il est proposé au conseil d'octroyer une subvention exceptionnelle de 350€.

- **Délibération approuvée à l'Unanimité**

124 09 2022 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL STATUTAIRE

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux Finances, à l'Economie et au Personnel, expose à l'assemblée la nécessité de faire évoluer le volume horaire de travail d'un poste d'Agent d'hygiène et de propreté afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Considérant les départs en retraite récents enregistrés au sein du service Hygiène et propreté,

Considérant que le bon fonctionnement de l'équipe d'Hygiène et de propreté nécessite la présence d'un binôme mobile, intervenant sur l'ensemble des bâtiments municipaux, constitué d'un.e agent.e titulaire à temps complet et d'un.e agent.e titulaire à temps non complet 30 heures,

Considérant le fonctionnement en mode dégradé de ce binôme, dont le second poste aura été successivement occupé par une agente contractuelle puis par un agent en situation de mobilité temporaire,

Considérant les réorganisations opérées au sein du service d'Hygiène et de propreté afin de rationaliser les temps de travail ainsi que de privilégier les augmentations de temps de travail à la multiplication des contrats sur de faibles volumes horaires,

Considérant les mobilités de 2 agentes du service Hygiène et propreté vers le service Restauration au cours des 2 dernières années (deux agentes à temps non-complet 28 heures), et l'existence au tableau des emplois et des effectifs d'un poste vacant appartenant au cadre d'emploi des Adjoints techniques (Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe),

Il est proposé à l'assemblée la modification de la quotité de travail de ce poste d'Agent.e d'Hygiène et de propreté vacant comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Intitulé poste	Grades	Temps de travail actuel	Temps de travail au 1 ^{er} octobre 2022
Agent.e d'hygiène et de propreté	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps non complet 17.5/35 ^{ème}	Temps non complet 30/35 ^{ème}

- **Délibération approuvée à l'Unanimité**

125 09 2022 - INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Dans le cadre de sa délégation n°82-06-du 15 juin 2020, Monsieur Sébastien GUERET, Maire, a procédé à la signature des avenants, contrats ou marchés suivants :

➤ **Marché n°2019-45 : Entretien des circuits d'extraction des graisses des cuisines - IGIENAIR**

Avenant 1 : Ajout d'un site (école Le Petit Prince)

Montant annuel de l'avenant 1 : 253.75 €HT

Notification le 1^{er} juillet 2022

➤ **Marché n°2022-17 - Fourniture de pains frais pour le restaurant scolaire**

Attribution de l'accord-cadre aux boulangeries BOUETARD / Les Délices Dumoulin (35230)

Notification le 31 août 2022

➤ **Marché n°2019-10 : Entretien des fontaines à eau restaurants scolaires - ELIS**

Avenant n°1 : Ajout de 4 fontaines au sein des écoles

Montant annuel de l'avenant 1 : 2 763.07€TTC

Notification le 15 juillet 2022

➤ **Marché n°2019-19 : Travaux d'aménagement de voirie, réseaux divers et aménagement paysagers--Lot 2- Réseaux divers – EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES**

Avenant 2 : Adaptations techniques

Montant de l'avenant 2 : 1 360.32 €TTC

Notification le 19 juillet 2022

Le montant du marché passe ainsi à 67 252.58 €TTC représentant une augmentation cumulée de 7.79%

➤ **Consultation MP-2022-affaire-05 : Missions de maîtrise d'œuvre urbaine paysagère environnementale et infrastructure**

Décision de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général (dépassement des seuils de procédure)

126 09 2022 - INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE - PRESENTATION DES DIA

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, présente la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues du 1^{er} avril 2022 au 31 août 2022. Il est rappelé au Conseil Municipal que les périmètres du Droit de Prémption Urbain ont été revus pour ne concerner que les secteurs à enjeux et non plus l'intégralité des zones urbaines. De plus, le DPU est désormais directement mis en place au profit des différents intervenants publics selon les secteurs à projet (commune, Rennes Métropole, Territoires ou l'Etablissement Public Foncier Régional).

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2022, les DIA peuvent être déposées par voie dématérialisée. La référence de celles déposées par cette voie se termine par le symbole « @ ».

N° Dossier N° de DIA Date dépôt	Références cadastrales	Adresse du terrain	<u>Décision</u>
DIA 035206 22M0009@ 7/04/2022	AB 652	6 rue Louis Delourmel – ZAC du Hil	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0010 11/04/2022	073AL 41 – 482 - 620	2 rue des Potiers	La commune ne préempte pas

DIA 035206 22M0011 13/04/2022	AB 348	Rue du Hil – projet ZAC du Hil 3	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0012 13/04/2022	AB 163 – 164 - 344	Rue du Hil – projet ZAC du Hil 3	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0013@ 11/05/2022	AB 584 - 827	Rue du Hil – projet ZAC du Hil 3	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0014@ 19/05/2022	AD 44 - 80	Rue du Bosphore – CC Alma	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0015@ 23/05/2022	AL 502	5 rue des Potiers	La commune ne préempte pas
DIA 035206 22M0016 20/05/2022	AB 392	21 rue des Bintinais	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0017@ 08/06/2022	AL 85	6 rue de la Grange	DPU Rennes Métropole – acquisition communale
DIA 035206 22M0018@ 08/06/2022	AL 327	6 allée des Bouvreuils	DPU Rennes Métropole – Cession EPFR à commune (erreur dans le montant)
DIA 035206 22M0019@ 09/06/2022	AL 85	6 rue de la Grange	DPU Rennes Métropole – portage EPFR
DIA 035206 22M0020@ 09/06/2022	AL 327	6 allée des Bouvreuils	DPU Rennes Métropole – Cession EPFR à commune
DIA 035206 22M0021 @ 21/06/2022	AO 10 - 11	17 rue de Vern	La commune ne préempte pas
DIA 035206 22M0022@ 27/06/2022	AB 684-685	4 rue Gustave Eiffel	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0023 30/06/2022	073AS 229 – 242 – 243 - 244	29 rue Lavoisier	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0024 01/07/2022	AB 285	23 lieu-dit Beaulieu	DPU Rennes Métropole
DIA 035206 22M0025 @ 27/07/2022	AS 379	31 rue Lavoisier	DPU Rennes Métropole

INFORMATIONS AU CONSEIL

- ALSH – procédure de concours pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre : choix des 3 candidats admis à concourir suite au jury du 5 septembre 2022 :
 - o Collectif FARO Architectes
 - o Scheubel + Genty Architectes
 - o Architecture Plurielle